

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 20 juin 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/06/39/SO.-

ORDRE DU JOUR :

39. Plan de cohésion sociale – Mise à disposition de personnel – Convention –
Approbation – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles,
DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio, Président du
CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, Mme BILLIET Virginie, M. MONTERO
REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie,
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE
Domenico, ROMAIN Eddy, SCHEIRELINCK Frédéric, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du
décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et
communes de Wallonie ;

Vu le projet le projet « Eté solidaire, je suis partenaire » 2011 ;

Vu la collaboration du PCS avec le projet « E té solidaire », mise à disposition de
Monsieur Bernard BACQ, éducateur du PCS, durant la période du 4 juillet au 8
juillet 2011 et de Monsieur Philippe FUDALA, éducateur du PCS, durant la période
du 11 juillet au 16 août 2011 afin d'animer et d'encadrer les jeunes dans le cadre
du projet « Eté solidaire » ;

Vu les articles L1122-17, L1122-19, L1122-20, L1122-26, L1122-27 et L1122-30
du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que la convention de mise à disposition de personnel a été soumise à
l'approbation du Collège communal en date du 6 juin 2011;

Attendu que la convention de mise à disposition de personnel doit être soumise à
l'approbation du Conseil communal ;

Décide à l'unanimité ;

- D'approuver la **convention de mise à disposition de personnel** du Plan de
cohésion sociale au projet Eté solidaire.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,